



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 21 mars 2022 à 18h30 au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
André Marcotte	cons. au poste no : 4 en visio conférence
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Gilles Tremblay	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffe.

Absente motivée : Madame Nathalie Paquet directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

Correspondance

Le maire informe les citoyens de différents dossiers dans la Municipalité.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour, en ajoutant les points 1.6, 3.7 et 5.3 et en retirant le point 4.1 tel que reproduit ci-dessous :

Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022
- 1.2 Nomination d'un maire suppléant
- 1.3 Mandat à Me Raynald Mercille pour effectuer une enquête diligente de l'administration
- 1.4 Dépôt de l'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers
- 1.5 Délégation de pouvoir d'un responsable de l'accès à l'information
- 1.6 Autorisation de signature d'entente avec une firme privée d'urbanisme

2 Ressources financières

- 2.1 Rapport des déboursés de février 2022
- 2.2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la Fête nationale
- 2.3 Autorisation d'une marge de crédit de 1M avec la Banque Nationale
- 2.4 Autorisation d'emprunt temporaire avec la Banque Nationale
- 2.5 Autorisation de déboursés - Me Mercille
- 2.6 Autorisation de déboursés - Me Lacasse

56-03-2022



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

3 Ressources humaines

- 3.1 Embauche d'un temporaire aux travaux publics
- 3.2 Démission du directeur incendie
- 3.3 Démission de l'inspecteur en bâtiment et en urbanisme
- 3.4 Démission de l'adjointe en environnement
- 3.5 Démission de l'adjointe de direction
- 3.6 Démission de pompiers (9)
- 3.7 Affichage pour le poste de directeur incendie

4 Réseau routier

- ~~4.1 Octroi de contrat pour le balayage de rue~~
- 4.2 Octroi de contrat pour l'abat poussière

5 Sécurité publique

- 5.1 Ratification de vente d'habit de combat.
- 5.2 Dépôt de rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie.
- 5.3 Autorisation d'entente intermunicipale pour la protection incendie.

Période de questions
Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022

57-03-2022

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2022 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Nomination d'un maire suppléant

58-03-2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant dans l'éventualité où le maire serait incapable d'exercer sa fonction ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE nommer monsieur André Marcotte, maire suppléant pour la Municipalité et substitut au maire pour la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

1.3 Mandat à Me Raynald Mercille pour effectuer une enquête diligente de l'administration

59-03-2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut effectuer une enquête diligente auprès de l'administration de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Me Mercille est l'avocat-conseil en ressources humaines pour la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, et appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

QUE le conseil mandate Me Raynald Mercille pour effectuer une enquête diligente au sein de l'administration de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

1.4 Dépôt de l'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers

60-03-2022

Madame Patricia Lacasse atteste le dépôt du rapport de l'audit de conformité en lien avec la transmission des rapports financiers aux membres du conseil.

1.5 Délégation de pouvoir d'un responsable de l'accès à l'information

61-03-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reçoit des demandes d'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT QUE le maire est d'office responsable de l'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT QUE cette compétence peut être déléguée à un officier Municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accélérer le processus d'approbation ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil délègue le pouvoir de l'accès à l'information au nom de la Municipalité à madame Caroline Champoux, Directrice générale adjointe - greffe.

Adoptée à l'unanimité

1.6 Autorisation de signature d'entente avec une firme privée d'urbanisme

62-03-2022

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur en urbanisme et en bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir le service au citoyen pendant la recherche de candidat ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la Directrice générale adjointe – greffe à effectuer des demandes de soumissions pour obtenir des offres de services auprès de firmes spécialisées en urbanisme.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale adjointe – greffe à signer des ententes auprès de firmes spécialisées.

Adoptée à l'unanimité

2. Ressources financières

2.1 Dépôt du rapport des déboursés de février 2022

063-03-2022

Monsieur Jacques Hébert constate le dépôt du rapport des déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2022 ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

Municipalité de Val-des-Lacs Rapport mensuel des dépenses Février 2022

Les chèques #11085 à 11156	270 468.49 \$
Paiements internet et retraits directs	70 928.91 \$
Sous-total	<u>341 397.40 \$</u>
Salaires du mois	64 022.37 \$
Total des dépenses du mois	<u>405 419.77 \$</u>

QUE le rapport des dépenses du mois de février 2022 au montant total de 405 419.77 \$ soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la Fête nationale

64-03-2022

CONSIDÉRANT la préparation de la fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE la date pour demander l'aide financière est le 8 avril 2022 ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la Municipalité autorise la directrice générale adjointe – greffe madame Caroline Champoux, à signer et déposer une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Autorisation d'une marge de crédit de 1M avec la Banque Nationale

65-03-2022

CONSIDÉRANT la résolution 317-12-2021 passée lors de la séance du 16 décembre 2021 qui autorise une augmentation d'un million de la marge de crédit actuelle auprès de la caisse Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un changement d'institution bancaire sous la résolution 12-01-2022 pour la Banque Nationale à la séance du 17 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'avec le changement d'institution bancaire, la marge autorisée auprès de la caisse Desjardins sous la résolution 317-12-2021 n'a pas lieu d'être ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ladite marge de 1 million auprès de la Banque Nationale ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par monsieur André Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents:



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

QUE le conseil autorise madame Caroline Champoux Directrice générale adjointe – greffe et monsieur Robert Belliveau, directeur finances – trésorerie à procéder à une demande de marge de crédit auprès de la Banque Nationale au montant d'un (1) million de dollars.

QUE ceux-ci sont autorisés à signer tout document en lien avec la présente.

ET

QUE la résolution no. 317-12-2021 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

2.4 Autorisation d'emprunt temporaire avec la Banque Nationale

66-03-2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 166-06-2021 passée à la séance du conseil du 19 juin 2021 autorisant un emprunt temporaire auprès de la caisse Desjardins dans le cadre du règlement d'emprunt no. 452-21-01 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un changement d'institution bancaire sous la résolution 12-01-2022 pour la Banque Nationale à la séance du 17 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ledit emprunt auprès de la Banque Nationale afin d'effectuer un remboursement dudit emprunt auprès de la caisse Desjardins ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la Directrice générale adjointe – greffe madame Caroline Champoux et le directeur finances et trésorerie monsieur Robert Belliveau, à procéder à un emprunt temporaire au nom de la Municipalité auprès de la Banque Nationale dans le cadre du règlement 452-21-01, pour un montant maximum de 2 800 000 \$.

QUE la Directrice générale adjointe – greffe madame Caroline Champoux et le directeur finances et trésorerie monsieur Robert Belliveau soient et sont autorisés à signer le contrat ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ET

QUE l'emprunt temporaire avec la caisse Desjardins soit remboursé.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Autorisation de déboursé - Me Mercille

67-03-2022

CONSIDÉRANT le mandat donné à Me Mercille dans le cadre de l'enquête diligente auprès de l'administration sous la résolution no. 59-03-2022 ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte appuyé par monsieur Gilles Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

QUE le conseil autorise le déboursé au montant de 18 406.76 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2.6 Autorisation de déboursé – Me Lacasse

68-03-2022

CONSIDÉRANT le mandat donné à Me Lacasse dans le cadre du dossier de la coupe forestière du mois de décembre 2021 sous la résolution no. 15-01-2022 ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay appuyé par monsieur Steven Minty, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le déboursé au 31 janvier 2022 au montant de 19 554.30 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

3. Ressources humaines

3.1 Embauche d'un temporaire aux travaux publics

69-03-2022

CONSIDÉRANT les grands besoins aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Danny Bois est déjà à l'emploi de la Municipalité au poste d'écocentre ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Patricia Lacasse, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil ratifie et autorise l'embauche de monsieur Danny Bois au poste de temporaire aux travaux publics en date du 6 mars 2022 à l'échelon I de la convention collective des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Démission du directeur incendie

70-03-2022

CONSIDÉRANT la remise d'une lettre de démission de monsieur Benoit Wherry au poste de directeur du service incendie de la Municipalité datée du 6 mars 2022, prenant effet le 3 avril 2022 à 23h59 ;

Le conseil accepte la démission de monsieur Benoit Wherry au poste de directeur du service incendie de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Démission de l'inspecteur en bâtiment et en urbanisme

71-03-2022

CONSIDÉRANT la remise d'une lettre de démission de monsieur Robert Dufort au poste d'inspecteur en bâtiment et en urbanisme en date du 10 mars 2022, prenant effet le 1^{er} avril 2022 ;

Le conseil accepte la démission de monsieur Robert Dufort au poste d'inspecteur en bâtiment et en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Démission de l'adjointe en environnement



No de résolution
ou annotation

72-03-2022

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

CONSIDÉRANT la remise d'une lettre de démission de madame Marie-Pier Lajoie au poste d'adjointe à l'urbanisme et en environnement en date du 9 mars 2022, prenant effet le 22 mars 2022 ;

Le conseil accepte la démission de madame Marie-Pier Lajoie au poste d'adjointe à l'urbanisme et environnement.

Adoptée à l'unanimité

3.5 Démission de l'adjointe de direction

73-03-2022

CONSIDÉRANT la remise d'une lettre de démission de madame Jade Bouthillier au poste d'adjointe de direction en date du 15 mars 2022, prenant effet le 1er avril 2022;

Le conseil accepte la démission de madame Jade Bouthillier au poste d'adjointe de direction.

Adoptée à l'unanimité

3.6 Démission de pompiers (9)

74-03-2022

CONSIDÉRANT la remise d'une lettre de démission de neuf (9) pompiers tel qu'il appert dans le tableau ci-bas :

Nom	Date de prise d'effet
Éric Bardy pompier	18 mars 2022
Keven Tremblay pompier	18 mars 2022
Félix-Antoine Tremblay Drapeau lieutenant intérimaire	1 ^{er} avril 2022
Gabrielle Richard lieutenant	4 avril 2022
Alexandre Legault pompier	1 ^{er} avril 2022
Joanie Métivier pompière	1 ^{er} avril 2022
Maxime Lanthier pompier	16 mars 2022
Jade Bouthillier pompière	1 ^{er} avril 2022
Nancy Basque, démissionne comme lieutenant, mais demeure pompière et premier répondant	7 mars 2022

Le conseil accepte la démission de huit (8) pompiers du service incendie de la municipalité.

ET

Le conseil accepte le départ comme lieutenant de madame Nancy Basque, mais demeure pompière et première répondante.

Adoptée à l'unanimité

3.7 Affichage pour le poste de directeur incendie

75-03-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un directeur du service incendie ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

QUE le conseil autorise l'appel de candidatures pour le poste de directeur du service incendie.

Adoptée à l'unanimité

4. Réseau routier

4.1 Octroi de contrat pour le balayage de rue

Point retiré

4.2 Octroi de contrat pour l'abat poussière

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2022 (TP-2022-01) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mars 2022 à 11 h 10 devant témoins ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conformités techniques et administratives ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les entreprises Bourget inc.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de fourniture et d'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2022 à raison de deux (2) épandages à Les entreprises Bourget inc. pour une somme maximale de 96 234.07 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

Adoptée à l'unanimité

5 Sécurité publique

5.1 Ratification de vente d'habit de combat

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a procédé à un appel d'offres pour la vente de deux (2) habits de combat qui ne sert plus au service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint Hugues a offert le meilleur taux ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie ladite vente au montant de 4 200 \$ à la Municipalité de St-Hugues.

Adoptée à l'unanimité

77-03-2022

78-03-2022



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 21 mars 2022

79-03-2022

5.2 Dépôt de rapport annuel 2021 du service incendie

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4)* exige que la Municipalité dépose par résolution et transmette au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel aux membres du conseil par le directeur du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt dudit rapport doit se faire d'ici le 31 mars 2022 au ministère de la Sécurité publique ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2021 du service de sécurité incendie.

ET

Que le Conseil autorise l'envoi dudit rapport à la MRC des Laurentides ainsi qu'au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Autorisation d'entente intermunicipale pour la protection incendie.

80-03-2022

CONSIDÉRANT le départ du directeur incendie de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le départ de huit (8) pompiers du service de sécurité incendie de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la protection de la population pour les risques d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de respecter le schéma de couverture de risques de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de moyens pour faire respecter ledit schéma ;

Il est proposé par monsieur Gilles Tremblay, appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe – greffe à procéder à une entente temporaire de couverture de protection incendie auprès de la Régie des monts, le service de sécurité incendie de la municipalité de St-Donat et le service de sécurité incendie de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
21 mars 2022

Période de questions

Levée de l'assemblée

81-03-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, appuyé par monsieur Gilles Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h49.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Paul Kushner
Maire

J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie

Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale adjointe – greffe